



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 59195

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les attentes du syndicat CFDT santé sociaux Moselle concernant les salaires des employés des secteurs sanitaire et social privés. En effet, rappelant que dans le cadre des accords sur la réduction du temps de travail et au nom de l'objectif de création d'emplois, les salariés du secteur associatif sanitaire, social et médico-social ont accepté le principe d'une modération salariale, le syndicat CFDT santé sociaux Moselle indique que le contexte économique de ces accords n'est plus le même. Il souhaiterait, par conséquent, que la donnée nouvelle que constitue la croissance soit prise en compte et que ces salariés puissent en bénéficier par le biais d'une revalorisation de leurs salaires. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59195

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1753